

Assurance-chômage—Loi

Tout indique au Canada que notre régime donne lieu à des abus généralisés. Le public le sait; les statistiques le prouvent. Mais j'aimerais essayer de définir ces abus. Mon expérience de la conception de régimes d'assurance privés confirme les conclusions d'études actuarielles et autres études économiques du régime d'assurance-chômage selon lesquelles environ 1 à 1½ p. 100 des travailleurs abusent du programme. Cela représente environ un chômeur sur six. C'est la conception même du programme qui fait qu'il prête à ces abus.

Mes amis néo-démocrates soutiendront sans doute que j'exagère en parlant d'abus. J'aimerais bien en discuter avec eux. Cependant, que j'exagère ou non, il reste que la grande majorité des chômeurs sont des chômeurs de plein droit. Ce ne sont pas des tricheurs. Ils chôment à cause de l'ineptie du gouvernement actuel. Ils chôment parce qu'on a pas de travail à leur offrir.

Le gouvernement essaie de cacher son impuissance en blâmant les chômeurs pour ses échecs. Dans son discours du 1^{er} août, le premier ministre a parlé de ceux qui ne voulaient pas travailler. A propos des modifications proposées à la loi sur l'assurance-chômage, des porte-parole fédéraux ont parlé de «mesures draconiennes» et «d'éradication des abus». Il est malhonnête et inconvenant de la part du gouvernement de prétendre que ses nouvelles propositions contribueront à extirper les abus.

Notre parti admet qu'il faut modifier le régime d'assurance-chômage. Il faut procéder à des coupures, mais elles doivent être judicieuses et intelligentes, propres à enrayer les abus. Or, dans les propositions gouvernementales, rien ne distingue les resquilleurs des honnêtes gens. Les changements proposés ne sont rien moins qu'une tentative de se faire du capital politique sur le dos des chômeurs dont le gouvernement a lui-même causé la misère.

Dans son entrée en matière, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) a dit qu'il voulait utiliser le bistouri, non pas la hache. Un bistouri est un instrument de précision entre les mains d'un bon chirurgien. Néanmoins, entre les mains d'un néophyte, il peut charcuter des tissus sains au lieu d'enlever la tumeur. Un coup de bistouri maladroit, peut vous vider de votre sang après vous avoir infligé de douloureuses blessures. Au moins, la hache a l'avantage de mettre rapidement fin à l'agonie de la victime.

• (1652)

Le ministre a déclaré que le principal objectif de ses propositions «était de supprimer certaines dispositions du programme propres à détourner les gens du travail». «Propres à détourner les gens du travail»—n'est-ce pas agréable à entendre. Ce que veut dire le ministre, c'est que des milliers de familles dans une situation désespérée verront leur maigre revenu amputé alors qu'il n'y a pas d'emploi disponible.

Le ministre veut dire que dans des régions où le chômage sévit durement, les gens qui ont la malchance de perdre leur emploi deux fois au cours d'une année pourront perdre également leurs prestations. Le ministre veut dire que les gens qui retournent sur le marché du travail après une période d'absence doivent travailler au moins 20 semaines pour être couverts mais qu'ils ne trouveront peut-être pas d'emploi d'aussi longue durée parce que le gouvernement a mal géré l'économie.

Comme le public a l'impression que l'assurance-chômage donne lieu à certains abus et que cela pose un problème politique, le ministre exploite les préventions de l'électorat à l'endroit des chômeurs. Il réclame son aide pour réduire les prestations alors qu'il sait fort bien que la majorité des chômeurs, au moins cinq sur six, n'ont pas d'emploi à cause des erreurs économiques du gouvernement. Il plonge son bistouri dans les entrailles des infortunés chômeurs et les saigne à blanc.

Les changements proposés par le gouvernement ne seront pas ressentis de la même façon dans toutes les régions du pays. Il y a dix ans, il existait certaines disparités régionales. Néanmoins, dans les provinces les plus défavorisées le taux de chômage était supérieur que de 2.9 p. 100 à celui des provinces les mieux nanties. A l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, le fossé s'est considérablement élargi. La différence entre le taux de chômage dans les provinces les plus prospères et les provinces les moins prospères était de 7.9 p. 100 l'année dernière, presque autant que le taux de chômage moyen de 8.1 p. 100 pour l'ensemble du pays.

Ces modifications exerceront leur effet le plus désastreux sur la région du pays qui est le moins en situation de le subir, c'est-à-dire les provinces Atlantiques et le Québec. Dans sa première campagne électorale nationale, le premier ministre avait fixé au pays un objectif national, qui était l'élimination ou du moins l'atténuation des disparités régionales. Le premier ministre parlait de société juste. Où est la justice dans ces mesures? Qu'y a-t-il de juste à pénaliser surtout les régions les plus pauvres, les plus pauvres par la faute du gouvernement lui-même?

J'estime, comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qu'il faut utiliser le scalpel et non la hache. Mais pour être utile le scalpel doit être manié par un chirurgien, par quelqu'un qui aime son semblable, qui sait ce qu'il fait, qui sait concevoir un système pratique, un système juste, un système équitable assurant aux Canadiens la protection qui leur revient, à un prix qu'ils sont en mesure de payer.

Examinons le principe qui sous-tend le régime actuel et celui qui est proposé. Le gouvernement a essayé de créer un régime d'assurance-chômage donnant aux Canadiens qui gagnent moins de \$12,500, quelle que soit par ailleurs leur situation, des prestations calculées au taux uniforme de 60 p. 100 de leur revenu. Il est évident, je pense, que des prestations assez élevées pour permettre au mari, à la femme et aux enfants de vivre avec un seul revenu suffisent amplement à un célibataire n'ayant personne à sa charge, et qu'elles peuvent même constituer pour certains gagne-petits une incitation à ne pas travailler. Prenons le cas d'un ménage ne disposant que d'un seul revenu, comptant un seul ou deux parents, et dans lequel le soutien de famille gagne \$200 par semaine: dans le régime actuel, ce ménage pourrait toucher jusqu'à \$133 de l'assurance-chômage.

Combien y a-t-il de pères de famille qui décideraient de s'infliger une pareille perte de revenu pour ne pas travailler? Je pense même que les statistiques du ministre me donnent raison, puisque 14 p. 100 seulement de ceux qui demandent l'assurance-chômage sont chefs de famille. Mais passons à l'autre extrême. Prenons le cas d'une mère de famille travaillant à l'extérieur malgré que son mari travaille déjà, qui a deux enfants et qui gagne le même salaire de \$200 par